

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 00683
Numéro SIREN : 342 048 022
Nom ou dénomination : OUEST CROISSANCE

Ce dépôt a été enregistré le 04/06/2019 sous le numéro de dépôt 8126

QUEST CROISSANCE

S.A.S. au capital de 105.101.628 €

Siège social: 3 Impasse Claude Nougaro - ZAC Ar Mor Plaza – Bâtiment D – Entrée D2

44800 SAINT HERBLAIN

342 048 022 R.C.S. NANTES

* * *

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 MAI 2019

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle s'est réunie le 22 mai 2019 à 12 h 00, 12 heures, à la FEDERATION NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE, 5 rue Masseran, 75007 PARIS – Salle DUPIN, 3ème étage, sur convocation du Président.

La convocation a été adressée par lettre simple aux associés et par lettre recommandée avec accusé de réception au Commissaire aux Comptes.

Les associés ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par *M. Nathalie BOURRICON* *représentant la Banque Populaire Grand ouest.*

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Président de séance qui constate que les associés présents ou représentés, possèdent *4569636* actions sur les 4 569 636 actions formant le capital, l'Assemblée peut en conséquence, valablement délibérer.

Sont mis à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la société
- une copie de la lettre de convocation adressée aux associés
- la copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandé au Commissaire aux Comptes, accompagnée de l'avis de réception
- la feuille de présence

Pour être soumis à l'Assemblée, sont également déposés :

- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018
- les rapports du Président de la société et du Commissaire aux Comptes
- le texte des projets de résolutions

Le Président déclare que les associés ont eu la faculté d'exercer préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

A la demande du Président, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Rapport de gestion du Président sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Rapports du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Approbation de ces comptes et conventions,
- Affectation du résultat,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Pouvoirs pour les formalités.

Puis lecture est donnée des rapports du Président et les comptes annuels sont présentés à l'Assemblée.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux Comptes.

Enfin la discussion est ouverte.

Plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

QUATRIEME RESOLUTION – NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

L'Assemblée Générale décide de nommer la BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE représentée par Monsieur Luc CARPENTIER, en qualité de Président, pour une durée de deux ans, le mandat de Président de la BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST arrivant à échéance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION - POUVOIRS

L'Assemblée Générale confie tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Et il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président, après lecture.



Le Président de séance



Bon pour acceptation des fonctions de Président.

LA BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE (*)
représentée par Monsieur Luc CARPENTIER

(*) Faire précéder la signature de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Président »